

## LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2007

La circulaire pour la rentrée de septembre 2007 est parue au BO n° 3 du 18 janvier 2007.

A la lire, la première surprise vient de sa présentation totalement modifiée.

Une introduction du Ministre nous donne ses priorités, que l'on peut résumer autour d'éléments qui nous apparaissent contradictoires, il affirme l'égalité des chances pour tous les enfants de France tout en sachant que cet impératif n'exclut nullement la rigueur de la gestion. Ainsi, il faut tout faire mais avec moins !

Cet ensemble est mâtiné de ce qu'il nomme « la culture de la performance ». Il serait d'ailleurs inutile d'aller plus loin puisque tout est dit.

La circulaire présente donc de manière globale les objectifs affichés déclinés par le triptyque : objectifs, performance, évaluation. Ainsi, les moyens sont alloués par des budgets qui associent objectifs et indicateurs avec une grande souplesse dans l'utilisation des moyens.

(L'annexe n°1 livre 4 pages d'objectifs et de moyens pour les différents programmes.)

Tout cela contribue à influencer sur la mise en place d'un nouveau pilotage soi-disant pédagogique dans les académies. L'outil tout trouvé de celui-ci n'est autre que le renforcement de l'autonomie des établissements.

Ainsi est développée la mise en place définitive :

- des Conseils pédagogiques,
- du projet d'établissement et l'expérimentation pédagogique,
- du contrat d'objectifs soumis à une évaluation interne tous les ans et à une évaluation externe par les corps d'inspection.

C'est bien la mise en œuvre de ce que nous avons déjà expliqué depuis un an. Il s'agit tout simplement de la mise en œuvre de la loi Fillon que nous avons récusée avec le cadrage orchestré par l'application de la LOLF. Ainsi, la circulaire de rentrée continue à décliner toutes les menaces que nous avons déterminées en nuisance de l'enseignement professionnel dont le terme, bien entendu, n'est jamais cité. Par contre, il est demandé d'accroître la délivrance du label « lycée des métiers ». Ici, un nouveau danger pointe avec la mise en place de ce qui n'est pas explicite, le réseau d'établissements. Il s'agit pour nous d'une logique de mutualisation qui signifie bien entendu la rationalisation et l'économie de moyens avec l'ouverture possible des pluri-affectations.

Il est par ailleurs demandé d'accroître le développement de l'apprentissage dans nos établissements.

Il est enfin prévu d'adapter l'offre de formation et si les évolutions semblent nécessaires, nous pouvons nous inquiéter sur le contenu, notamment lorsqu'on explique que l'offre de formation doit s'adapter résolument pour élever le niveau de qualification.

Cette circulaire de rentrée énonce par ailleurs la sérénité du climat dans les établissements scolaires. Par contre, nous regrettons que le ministère ne s'engage pas à la fois dans la prévention de la violence scolaire et de son traitement.

Cette circulaire de rentrée matérialise une politique éducative que nous ne pouvons pas partager.



Elle entraîne des évolutions qui sont commandées par un manque de moyens.

Nous sommes d'autant plus surpris de cette parution aussi rapide qui fait que le Ministre actuel fait comme s'il devait durer. Il oublie le calendrier électoral.

Le Snetaa-EIL fera tout pour que l'enseignement professionnel ne soit pas encore une fois maltraité. C'est pourquoi il s'autorisera à profiter du débat autour des élections présidentielles en envoyant un questionnaire aux candidats à la Présidence de la République.

Effectivement, cette circulaire publiée en janvier sera-t-elle toujours d'actualité en septembre ?

Nous ne pouvons qu'espérer que cela ne sera pas le cas pour le développement de l'enseignement professionnel.

*Vous trouverez le questionnaire et les réponses éventuelles sur notre site national :*

[www.snetaa.org](http://www.snetaa.org)